



LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION PRD-71
SÉANCE DU 20 MAI 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

à l'unanimité, soit par 71 oui

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2013 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

La Secrétaire:

Julide Turgut Bandelier

Certifié conforme:

Le Président:

Pascal Rubeli